

Département des Landes
Canton du pays Tyrossais
Commune de CAPBRETON

DÉCISION DU MAIRE N°51 - 2024

CONCLUSION CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC : EMPLACEMENTS MARCHÉ EXTÉRIEUR 2024

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération du 27 mai 2020 par laquelle le Conseil municipal a chargé M. le Maire par délégation de cette assemblée de prendre certaines décisions prévues à l'article L.2122-22 du CGCT,

Considérant l'avis d'appel à concurrence lancé le 20 novembre 2023,

Considérant l'analyse des offres,

Considérant l'information relayée par courriel aux représentants des syndicats le 22 février 2024 que l'ensemble des candidatures ont été retenues,

DÉCIDE

De signer une convention d'occupation temporaire du domaine public concernant les emplacements du marché extérieur pour la saison 2024 avec :

Abadia André - 13 avenue de Mounéde - 64 100 Bayonne,
Auger Johanna - 239 rue des coccinelles - 40 230 Bénésse-Maremne,
Batifolier Bénédicte - 4 rue des écureuils - 40 230 Saubion,
Bergeron Patrick - 943 route de Capbreton - 40 230 Bénésse-Maremne,
Biasolo Nino - 39 avenue du Marechal Foch - 40 130 Capbreton,
Bonnand Clément - 6 rue Marizabalenia - 64 700 Hendaye
Bordenave Pierre - 14 rue Christophe Colomb - 40 130 Capbreton,
Cabaud Jean-Lou - 790 chemin du pont - 40 660 Moliets
Castets Frédéric - 37 avenue du 34^{ème} RI - 40 990 Saint-Paul-lès-Dax,
Courrech Fanny - F3 arial de Biscaraan - 40 660 Moliets
Dessola Jean-François - Hôtel de Ville - 40140 Soustons
Duluc Elodie - 1 avenue d'Ilbarritz - BA apt10 - 64 100 Bayonne
Duvergé Morgan - 77 avenue des forgerons - 40 150 Soorts Hossegor,
Estéves Floriané - route d'Angresse - 40 130 Capbreton,
Fleury Marie - 46 chemin de Tichenerie - 40 390 Saint-André-de-Seignanx,
Forget Frédéric - 671 chemin de Balesta - 40 230 Bénésse-Maremne,
Francynet Vanessa - 19 avenue du Maréchal Leclerc résidence du Lac Nà10 - 40 140 Soustons
Garcia Emilienne - 3 rue des campeurs - 40 130 Capbreton,
Gaudin Mayalène - 29 avenue des alouettes les jardins de Neptune - 40 130 Capbreton,
Giménez Emmanuel - 27 chemin du Pitarre - 64 340 Boucau,
Gimenez Jean-Jacques - 10 rue jean pierre Thimbaud - 64 340 Boucau,
Grabowski Bruno - 128 rue Oeyre haut - 40 300 Oeyregave,



Graff Annie - 506 route de Gamarde - 40 180 Hinx
Griffe Théo - 25 impasse des œillelets - 40 150 Soorts Hossegor
Janssen Chantal - 2 allée Anoste - 64 600 Anglet,
Jimenez Antonio - 2 avenue Général Thouvenot - 64 100 Bayonne,
Jimenez Jean-Pierre - 17 avenue Mounéde - 64 100 Bayonne,
Jimenez Maryse - 2 avenue Général Thouvenot - 64 100 Bayonne,
Kebé Macoumba - 35 rue des Landes - 40 100 Dax,
Laparade Sabine - 9 avenue des acacias - 40 130 Capbreton,
Lasne Océlyane - 6 rue Xeri Karriloo - 64 250 Cambo les Bains
Lhermet Michel - 9 rue Gascohenia - 64 240 Hasparren,
Lo Aladji - 44 rue des Landes - 40 100 Dax,
Lormant Marc - 27 chalet du Boudigau - 40 530 Labenne,
Marquet Marie Rose - 81 chemin de la Branère - 40 990 Mées,
Marquet Warren - 81 chemin de la Branère - 40 990 Mées,
Morigi Renaud - 51 route de Verdun - 40 300 Pey,
Nicourt Olivier - 10 rue des roses - 402 30 Saubion,
Nizerolle Francine - 9 rue Louis Blériot - 40 130 Capbreton,
Nolibois Catherine - résidence océanides bat a allée des ortolans - 40 130 Capbreton,
Oléaga Miguel - 13 avenue Charles de Gaulle - 64 340 Boucau,
Paviet Jocelyne - 28 rue du ruisseau de Deche - 40 140 Azur,
Rabal Christophe - 81 chemin de la Branère - 40 990 Mées,
Smith Benjamin - 16 rue Maubec - 64 100 Bayonne,
Thévenon Rachelle - 66 avenue des Louvines - 40 150 Soorts Hossegor
Turpaud Julien - 36 chalets du Boudigau - 40 530 Labenne
Vigne Bruno - 30 avenue de l'Ursuya - 64 100 Bayonne

Précise que la durée de l'occupation concernant cet emplacement est pour la saison 2024 soit du 13 avril au 31 août.

Dit que l'occupation de ces emplacements est soumise à redevance selon les conditions tarifaires en vigueur édictées par décision de Monsieur le Maire.

Ampliation sera transmise à Madame le Comptable public



Fait à Capbreton, le 22 février 2024

Le Maire,
Patrick LACLÉDÈRE

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la notification, par courrier ou dépôt sur place à l'adresse Villa Noulbos - 50 cours Lyautey - 64100 Pau cedex ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr
- Informe que le présent arrêté sera publié sur le site internet de la commune conformément à l'article L. 2131-1 du Code général des collectivités territoriales

Arrêté transmis électroniquement le 29/02/24

Certifié exécutoire pour avoir été transmis à la Sous-Préfecture le : 29/02/24

Affiché le :

Notifié le :

Publié le : 01/03/24